

Note sanitaire et de traitement des déchets

Projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé,
arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2017



1. Le réseau d'eau potable

Le réseau d'eau potable est confié en affermage à Suez. L'eau est pompée en Seine et traitée. La production est réalisée par les usines de Morsang-sur-Seine et de Viry-Chatillon refoulant sur des réservoirs d'équilibre, une capacité globale de 42 500m³. L'eau arrive à Bures par un réservoir en haut de la Guyonnerie (environ 300m³), un réservoir au Coudray sur la commune de Gif et un château d'eau des Ulis (ZAC de Courtaboeuf).

Sur le territoire de Bures-sur-Yvette, en 2015, 2 877 clients sont desservis en eau potable, pour une consommation totale de 427 854 m³.

Le réseau d'adduction d'eau potable comporte aujourd'hui 38,8 km de canalisations. Les canalisations sont pour la plupart en fonte, et le reste en polyéthylène ou en acier.

Longueur du réseau de distribution d'eau potable (ml)								
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Total
<50 mm	30	23	-	-	-	-	-	53
50-99 mm	10 313	6 135	-	-	-	-	-	16 448
100-199 mm	14 944	2 037	-	-	471	-	-	17 452
200-299 mm	4 858	-	-	-	-	-	-	4 858
300-499 mm	16	-	-	-	-	-	-	16
Total	30 160	8 194	-	-	471	-	-	38 826

Des contrôles de potabilité et de traçabilité sont effectués mensuellement par Suez et par l'ARS. Les résultats sont conformes pour les différents paramètres physico-chimique et microbiologique.

Les canalisations assurant l'alimentation et la distribution en eau potable couvrent l'ensemble des zones urbanisées.

2. Le réseau d'assainissement et d'eau pluviale

Le territoire de la commune de Bures-sur-Yvette est inclus en entier dans une " zone de ruissellement urbanisée à maîtriser ". La commune est adhérente au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV) qui gère l'Yvette et ses affluents.

Le système d'assainissement sur la commune comprend un réseau séparatif, eaux usées-eaux pluviales.

2.1. Le réseau des eaux usées

Le réseau des eaux usées de la vallée de l'Yvette est constitué d'un collecteur intercommunal en fond de vallée depuis Chevreuse et qui aboutit au collecteur de la vallée de l'Orge à Savigny/Orge. Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration de Valenton.

Pour les eaux usées, l'ensemble de la commune est desservi par un réseau primaire intercommunal situé en fond des vallées (du Vaularon et de l'Yvette).

Ce réseau intercommunal est constitué sur la commune de Bures de :

- un collecteur intercommunal Ø 300 d'eaux usées qui longe la RD988 puis le ru du Vaularon et descend vers l'Yvette.
- deux collecteurs intercommunaux le long de l'Yvette : Ø 800 et Ø 700 à l'est du Vaularon et, Ø 800 et Ø 400 le long du bassin de retenue.

Les canalisations secondaires constituant le réseau communal de collecte couvrent en 2015 la quasi-totalité de la zone urbanisée. L'ensemble du réseau représente 32 838 ml. Toutes les eaux usées sont conduites par ce réseau secondaire vers les collecteurs intercommunaux.

L'assainissement individuel est interdit sauf impossibilité de raccordement au réseau. Sur la commune, deux secteurs présentent des habitations assainies en non collectif (rue de la Guyonnerie et quelques rues sur le plateau de la Hacquinière). Pour ces habitations, le raccordement au réseau d'assainissement collectif communal est impossible actuellement.

L'entretien des réseaux communaux est assuré par Suez. Le réseau de collecte des eaux usées fait l'objet d'une surveillance accrue (repérage des dysfonctionnements).

La commune dispose par ailleurs d'un Schéma Directeur Communal d'Assainissement qui identifie d'une part les dysfonctionnements majeurs et les travaux à mettre en place pour régulariser la situation. Il établit d'autre part un zonage d'assainissement communal. Le règlement d'assainissement à utiliser sur le territoire communal est celui établi par le SIAHVV.

2.2. Le réseau d'eaux pluviales

Il est destiné à la collecte des eaux pluviales qui se déversent dans les rus d'Angoulême et de Frileuse et dans les rivières du Vaularon et de l'Yvette.

Le réseau communal est constitué de 33 054 ml de canalisations.

L'urbanisation intensive imperméabilise les sols et le ruissellement non maîtrisé provoque un écoulement direct des eaux pluviales dans les rivières, d'où des risques d'inondation accrus. Les nombreux arbres disparus pendant la tempête de 1999 participaient probablement à la rétention des eaux de pluie. Leur disparition est un facteur aggravant.

Nombre de raccordements de propriétés privées ne respectent pas la séparation des réseaux, d'où des inondations dues aux rivières débordantes mais aussi aux réseaux d'eaux usées saturés par les eaux pluviales qui y sont envoyées. Ce problème est identifié et le SIAHVV intervient de manière volontariste sur ce sujet pour y remédier.

3. Les bornes incendie

Ce réseau en eau assure la protection incendie selon la répartition des hydrants. Les 98 postes du réseau public de défense incendie de la commune assurent la couverture territoriale. Un programme annuel de mise en conformité est suivi par la commune et la Lyonnaise des Eaux, pour actualiser et vérifier les bornes. La commune dépend du Centre de Secours de Gif-sur-Yvette.

4. La gestion des déchets

Le service de collecte de déchets ménagers est géré par le S.I.O.M.¹ de la Vallée de Chevreuse. Créé en 1959, il regroupe 17 communes et se charge de l'élimination des déchets de 175 800 habitants.

Le SIOM a trois missions principales :

- La collecte des déchets ménagers
- L'incinération des déchets classiques
- La valorisation des matières premières

4.1. Le ramassage des déchets

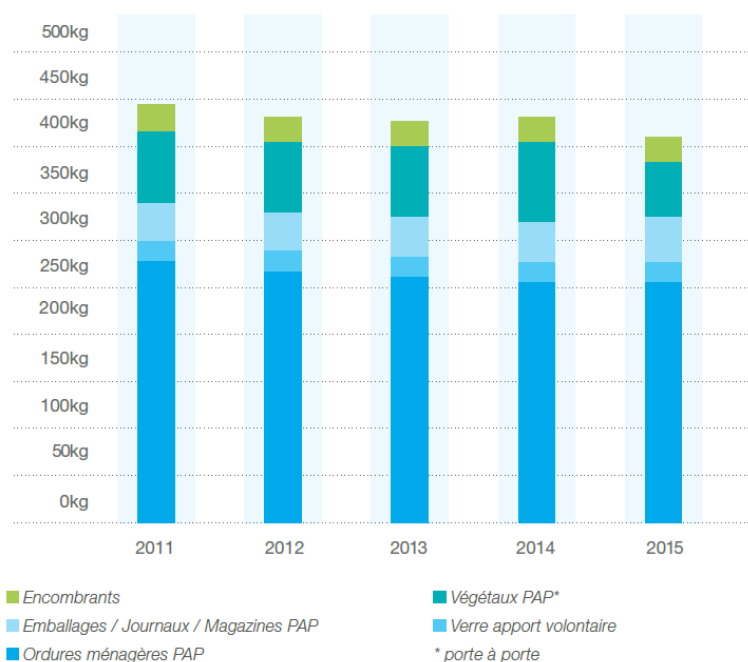
La collecte des déchets est organisée de la manière suivante :

Déchets	Fréquence de collecte
Ordures ménagères	2 fois par semaine
Emballages ménagers / papiers/journaux - magazines	1 fois par semaine
Déchets végétaux	une fois par semaine et une fois tous les 15 jours en hiver
Encombrants ménagers	A la demande

La collecte du verre se fait en apport volontaire (conteneurs à verre). Par ailleurs, les habitants ont accès à la déchetterie de Courtaboeuf.

En 2015, on constate :

- Une réduction de la production des ordures ménagères ;
- Une augmentation de la production des emballages, journaux, magazines ;
- Une stagnation de la production du verre ;
- Une diminution de la production des encombrants ;
- Une diminution de la production des déchets verts, qui peut s'expliquer par un temps plus sec l'hiver mais, aussi, par les nombreuses animations destinées à réduire les déchets végétaux (composteurs individuels et collectifs, opérations de broyage)...



¹ Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères

4.2. Le traitement des déchets

L'usine de traitement des déchets (unité de valorisation énergétique) est implantée à Villejust, dans la zone d'activités de Courtabœuf.

Les déchets dont la matière première ne peut pas être recyclée sont incinérés à l'Unité de Valorisation Énergétique du Siom. Ils y sont transformés en énergie : la chaleur qui se dégage de leur combustion est récupérée pour produire de l'électricité et de l'eau chaude. 11 tonnes de déchets sont brûlées, en moyenne, par heure dans les fours de l'Unité de Valorisation Énergétique du Siom.

Les autres déchets sont recyclés.

Déchets	Installations de traitement	Prestataires/ Éco-organismes
Ordures ménagères	Unité de Valorisation Énergétique - UVE (Villejust - 91)	Usine Siom exploitée par Generis
Emballages ménagers, journaux et magazines	Quai de transfert (Villeneuve le Roi - 94) Centre de tri (Le Blanc Mesnil - 93)	Paprec
Verre	Plateforme de stockage (Villejust - 91)	Siom
Déchets végétaux	Plate-forme de compostage (Limours - 91)	Zymovert
Ferraille	Installation de traitement (Magny-les-Hameaux - 78)	GIRON
Encombrants Ménagers / Gravats	Plate-forme de tri (Buc - 78)	Nicollin Semaval (à partir du 15/12/2015)
Mobilier	Centre de tri (Vert-le-Grand - 91)	Eco-Mobilier
Déchets diffus spécifiques (DDS)	Centre de regroupement / traitement (Etampes - 91)	Triadis/ Eco-DDS
DEEE	Centre de regroupement - CFF / REVIVAL - ECO PHU (Athis Mons - 91)	Eco-Systèmes
Textiles	Le Relais, Ecotextiles, Veteco, Recytextile, Tisseco	